

Somme toute, le projet de loi C-101 est une mesure législative d'importance qui préoccupe grandement les expéditeurs, les sociétés ferroviaires et les provinces. Toutes ces parties ont le droit d'être entendues, et le gouvernement ne devrait pas leur nier ce droit simplement parce qu'il veut s'assurer que les actions du CN se vendront dès l'automne.

En août, le ministre de l'Agriculture a affirmé que le processus législatif entourant le projet de loi C-101 serait convivial et ouvert aux amendements. Pourtant, d'après ce que je peux comprendre, le Comité permanent des transports a imposé des délais arbitraires pour que les intéressés fassent des présentations.

De plus, on me dit que le comité a reçu les propositions, mais qu'il ne les a pas encore mises à la disposition de ses membres. Pourquoi devrions-nous croire le ministre de l'Agriculture, ou qui que ce soit, quand il nous promet une attitude ouverte et une étude minutieuse à l'étape du comité?

Le ministre du Développement des ressources humaines a promis la même chose au sujet du projet de loi C-64 et les députés réformistes ont été écartés de ce processus également. Le gouvernement fait beaucoup de promesses, disant qu'il va donner plus de pouvoirs aux députés à l'étape du comité. Toutefois, il en réalise très peu, comme l'ont déjà prouvé plusieurs autres projets de loi.

Par conséquent, cela ne surprendra aucun député à la Chambre que je ne puisse appuyer la motion du gouvernement visant à renvoyer ce projet de loi à un comité avant la deuxième lecture. Les réformistes n'aideront pas à expédier l'adoption d'une mesure législative d'une telle importance dans le seul but de redorer le blason de CN Rail avant de mettre la compagnie en vente cet automne. Quelles que soient les circonstances, les réformistes n'aideront pas le gouvernement à limiter l'accès aux audiences des comités.

Toutes les parties touchées par le projet de loi C-101 ont le droit de venir témoigner. Nous avons accordé le bénéfice du doute au gouvernement et donné foi à ses promesses de réforme parlementaire par le biais de la réforme du système des comités. Il n'a rien fait de la sorte et ses promesses ne sont rien de plus que des paroles en l'air du genre de celles dont les libéraux nous rebattent les oreilles dans cette enceinte, sans parler des comités.

• (1350)

Je suppose que nous devons ajouter la réforme des comités à la longue liste des promesses non tenues des libéraux. Par conséquent, je n'appuierai pas la motion faisant l'objet de ce débat.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-101, Loi sur les transports au Canada. En ma qualité de président du Comité permanent des transports, j'avais l'intention de ne prendre la parole au sujet de ce projet de loi qu'après l'étude en comité. J'estime qu'il est de mon devoir d'entendre et d'évaluer les préoccupations des diverses parties touchées par cette mesure législative, afin d'assurer l'efficacité du processus législatif.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne le processus, j'ai écouté très attentivement les déclarations trompeuses du député de Kootenay-Ouest—Revelstoke et je me suis senti obligé de réagir. Sur les 10 minutes qui lui étaient attribuées pour parler du projet de loi C-101, le député a consacré sept bonnes minutes à des questions de procédure qui n'avaient rien à voir avec l'objet du projet de loi. Le député a tout simplement choisi de faire de la politacillerie, ce que le troisième parti avait promis de ne pas faire lorsqu'il serait élu à la Chambre.

Le ministre des Transports a déposé le projet de loi C-101 le 20 juin. J'ai eu le privilège de présider le Comité permanent des transports et, avec le consentement unanime des membres de ce comité, j'ai tenté, comme je l'ai écrit dans ma lettre du 17 juillet 1995 adressée à tous les intervenants, «d'obtenir des mémoires écrits durant les mois de juillet et août afin que vous-même et tous les intervenants puissent faire part de leurs préoccupations aux membres du comité avant l'étude officielle du projet de loi à l'automne.»

Autrement dit, j'ai d'abord demandé aux députés de l'opposition des deux partis de faire une étude préalable du projet de loi. L'idée a été carrément rejetée. J'ai ensuite demandé aux intervenants de faire parvenir des mémoires écrits afin d'informer, dès que possible, les membres du comité, surtout les membres du troisième parti, de ce qui les inquiétait.

Je leur ai demandé de préparer ces mémoires non pas en 25 exemplaires, comme le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke l'a affirmé plus tôt aujourd'hui, mais en 15 exemplaires, s'ils le pouvaient, pour réduire les dépenses du comité, autre objectif que les membres du troisième parti prêchent ad nauseam. Nous avons aussi demandé que les mémoires soient transmis au comité dans les deux langues officielles. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi dans bien des cas. Par conséquent, avant que le greffier ne puisse les distribuer, nous avons dû les faire traduire et cela prend du temps.

M. Stinson: Non.

M. Keyes: Dites cela à votre collègue de Kootenay-Ouest—Revelstoke.

Le président suppléant (M. Kilger): Les questions importantes suscitent toujours des sentiments et des réactions marquées. Or, je rappelle à tous les députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Keyes: Il n'y avait pas de programme secret pour empêcher les présentations, comme le député du troisième parti le laissait entendre. J'ai expliqué tout cela de vive voix au député, la semaine dernière. Je suis allé le voir et je lui ai expliqué tout cela. Ensuite, je lui ai envoyé une lettre officielle traitant de tous les aspects qu'il a soulevés à la Chambre aujourd'hui.

Cela n'a pas satisfait le député d'en face, pas du tout. Finalement et franchement, le président, les membres du comité, le gouvernement. . .

M. Fontana: Et le secrétaire parlementaire.